

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 MARS 2024

DCM240328_005

**RAPPORT BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET
FOSSOYAGE**

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 05/04/2024

Que la convocation a été faite le 15 mars 2024

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présent :	34
Représentés :	8
Absents :	3
Total des votes :	42



Le Maire

Joé BEDIER

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame PAYET Catherine Anne, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina, Madame PRAUD Elodie, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie Lise, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

Madame CEVAMY Primilla, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur NAZE Gilles, Madame SABABADY Marie Josette, Madame BALBINE Valérie Larissa, Monsieur SAÏD Moussa, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Monsieur SINAMA Sydney

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur MAILLOT Serge René, Madame DIJOUX Sabrina, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Audrey PERIANIN-CARPIN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

DCM240328_005 - RAPPORT BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET FOSSOYAGE

- Vu le Code Général des collectivités territoriales,

PRESENTATION DU BUDGET FOSSOYAGE

Chapitre	Libellé	BP 2023 avec intégration résultats	BP 2024	Δ BP 2024 / BP + DM 2023	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		21 170,64	17 000,00	-4 170,64	-20 %
011	Charges à caractère général	3 000,00	1 000,00	-2 000,00	-67 %
60625	Fournitures d'entretien	3 000,00	1 000,00	-2 000,00	-67 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	18 170,64	16 000,00	-2 170,64	-12 %
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	18 170,00	16 000,00	-2 170,00	-12 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		21 170,64	29 730,64	8 560,00	40 %
70	Produits et taxes	15 000,00	17 000,00	2 000,00	13 %
706	Prestations de services	15 000,00	17 000,00	2 000,00	13 %

Le budget annexe du fossoyage présente uniquement la section de fonctionnement qui s'équilibre à 17 K€ pour le BP 2024.

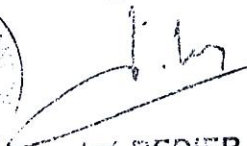
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Article 1 :

- D'approuver par chapitre le budget primitif 2024 du budget annexe Fossoyage.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
 Saint-André le - 8 AVR. 2024

Le Maire

 Joë BEDIER

